

Pour réussir votre installation : La certification « création ou reprise d'entreprise agricole » des Chambres d'agriculture



Vous souhaitez « acquérir les compétences » pour créer ou reprendre une entreprise agricole ?

Le réseau des Chambres d'agriculture vous propose une certification professionnelle sur la création ou reprise d'entreprise agricole vous permettant d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires pour réussir votre projet et prendre votre fonction chef d'entreprise sereinement.



Une certification adaptée à vos besoins, un parcours de formation « à la carte » !

Besoin de comprendre et choisir le statut juridique de votre future entreprise ? Acquérir les notions indispensables pour chiffrer votre projet ? Comprendre la fiscalité agricole et les cotisations sociales ? Lors à un entretien avec un conseiller formation, vous déterminerez ensemble les compétences qui vous sont nécessaires à votre projet. Grâce à la modularité de la certification, vous serez inscrit uniquement sur les formations qui vous sont indispensables.



Un accompagnement tout au long de la certification

Vos formateurs sont à votre disposition pour répondre aux questions sur votre projet, vous donner les clés pour faire les meilleurs choix.
L'évaluation de la certification vous permet de travailler sur votre projet et de bénéficier d'un regard d'expert !



Création d'un réseau et profiter d'une expertise !

Grâce à la certification, vous rencontrerez d'autres porteurs de projets. Vous pourrez confronter vos points de vue, échanger sur vos projets.
Vous profitez de l'expérience d'autres porteurs de projets et de l'expertise et conseils des différents intervenants lors de votre parcours.

Mon parcours de formation : certification CREA

-  1 Je vais sur **Mon Compte Formation**
-  2 J'effectue une **demande d'inscription** à la certification Créer ou reprendre une entreprise agricole
-  3 L'organisme me contacte. **Mon conseiller formation me recommande les modules de formations correspondants à mes besoins.** Je ne fais que les formations qui me sont utiles. Je ne suis pas obligé de suivre tous les modules de formation.
-  4 Mon conseiller formation me transmet **mon programme formation et devis**
-  5 **Avec mon conseiller, je recherche comment financer mon parcours :** je mobilise Mon Compte Formation et recherche des co-financeurs
-  6 Je m'inscris à la certification

MES FORMATIONS, MA CERTIFICATION, MON PROJET

-  7 Je suis mes formations, et j'en profite pour échanger avec les autres participants et avec les intervenants experts. Leurs conseils aident à nourrir mon projet et à avancer.
-  8 Je passe mon évaluation. Je présente mon projet professionnel. Un professionnel et un intervenant expert me font un retour et des préconisations pour optimiser mon projet

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Formation Reprendre ou créer une entreprise agricole



©Photos - Gettyimages

Retrouvez les coordonnées de
votre Chambre d'agriculture sur
www.chambres-agriculture.fr




AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

www.chambres-agriculture.fr


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



Pour financer votre certification :
Un conseiller vous **ACCOMPAGNE**
dans vos démarches.

Pourquoi suivre cette certification ?

- Vous bénéficiez de conseils personnalisés
- Vous travaillez sur votre projet personnel
- Vous obtenez une certification reconnue
- Vous montrez votre engagement et votre volonté auprès de financeurs potentiels
- Vous êtes inscrit uniquement aux formations qui vous sont utiles
- Vous partagez, échangez avec d'autres porteurs de projets
- Vous aurez toutes les clés pour mener à bien votre reprise ou création d'entreprise

Pourquoi l'évaluation est-elle un élément clé de votre certification ?

L'évaluation se compose

d'un quiz



d'une étude de cas et d'un oral



L'étude de cas et l'oral reposent sur votre projet personnel.

Vous bénéficiez ainsi d'un retour d'experts sur vos choix stratégiques et des conseils personnalisés pour réussir votre projet.



Réussir la certification permet de montrer à des financeurs votre implication, et leur assure que vous avez acquis les compétences entrepreneuriales indispensables pour devenir chef d'entreprise.

Le parcours de formation de la certification

• Intitulé formation, durée, prix (???)

Le tarif dépend de votre statut

Cette certification, reconnue par France Compétences, est finançable par votre CPF.



Inscrivez-vous à la certification sur la création et reprise d'entreprise agricole sur « **Mon Compte Formation** ».



www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/



Si vous ne disposez pas assez de fonds, vous pouvez demander un financement à :

- **Pôle Emploi** : si vous êtes demandeur d'emploi
- **OPCO** (Ocapiat par exemple si vous êtes salarié agricole)
- **Employeur** : votre employeur peut effectuer une dotation sur votre Compte Formation

<https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/actualite/dotation-volontaire-comment-participer-au-financement-dun-projet-de>

- **Région** : Si vous n'avez pas de crédit sur votre Compte Formation, Vivea peut financer la certification.

